

# La peste à Lausanne au XIVe siècle (1348/49, 1360) : étude du chapitre cathédral et des testaments vaudois

Autor(en): **Andenmatten, Bernard / Morerod, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): - **(1987)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870623>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LA PESTE A LAUSANNE AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE (1348/49, 1360)

### Etude du Chapitre cathédral et des testaments vaudois

Le but de ce travail est d'étudier le plus précisément possible, pour Lausanne et le Pays de Vaud, la chronologie, l'itinéraire et l'intensité des deux épidémies de peste du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Faute de sources explicites, le problème a été abordé sous deux angles principaux: la répartition chronologique des testaments entre 1340 et 1365 (J.-D. Morerod) et les mutations au sein du Chapitre cathédral de Lausanne durant cette même période (B. Andenmatten). Des résultats convergents situent une première épidémie dans l'hiver 1348/49, venue par la vallée du Rhône et Genève, et une seconde, tout aussi violente, venue du nord à la fin de l'été 1360. Si le total des pertes humaines, difficile à chiffrer, semble se situer entre le quart et le tiers de la population, on ne trouve pas de signes flagrants de désorganisation de la vie administrative et sociale.

Endémique en Europe jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la peste<sup>1</sup> y avait fait irruption en 1347. Une première épidémie, qu'on a appelé la Grande-Peste ou la Peste noire, balaya le continent entre 1347 et 1353, suivie par une seconde autour de 1360<sup>2</sup>. Il semble qu'ensuite s'établît une situation d'endémie<sup>3</sup> avec de brusques épisodes locaux. Cette transformation conditionne l'étude que l'on peut faire des manifestations régionales de la maladie: après les deux épidémies, chaque région a sa propre histoire de la peste; jusqu'en 1360, au contraire, l'historien doit avant tout retrouver dans les sources locales les traces du passage d'épidémies par ailleurs bien connues. Pour le Pays de Vaud, seule la seconde phase de l'histoire de la Peste a été largement étudiée<sup>4</sup>; nous ne savons presque rien encore des effets de ses deux premières apparitions<sup>5</sup>. Cette lacune serait de peu d'importance, si on écrivait l'histoire du Pays de Vaud en tenant compte du choc démographique, économique, culturel de la peste, tel qu'il a été mis en évidence pour l'Europe.

Il semble pourtant que la bibliographie générale, surabondante pour la Grande-Peste au moins, n'influence pas vraiment l'historiographie d'une région, si l'attention n'a pas été attirée sur les effets locaux du fléau<sup>6</sup>. C'était là notre raison d'entreprendre ce travail.

#### LES TESTAMENTS COMME SOURCE POUR L'ÉTUDE DE LA PESTE

Reconstituer le passage de la peste dans une région amène à lier chronologie et itinéraire. En effet, dater son passage dans une ville, c'est simplement donner le début et la fin de ses ravages à cet endroit. Le faire pour une région, en revanche, revient à retracer la marche de l'épidémie; son avance, en effet, n'était pas foudroyante: elle se déplaçait beaucoup moins vite que les hommes. Il fallait, semble-t-il, qu'un lieu soit profondément infecté pour que la peste se propage plus loin. Ainsi, la peste a mis du temps pour traverser une région même aussi petite que le Pays de Vaud et n'y a certainement pas sévi partout en même temps. Il s'agit donc d'abord pour nous de suivre son cheminement, en cherchant à dresser — tant pour la Grande-Peste que pour l'épidémie suivante — un itinéraire aux étapes datées aussi précisément que possible.

La chance d'y parvenir dépend bien sûr de la documentation disponible. Pour le Pays de Vaud du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il n'existe aucune source littéraire (annales, chroniques, correspondance...), pas plus que des registres de délibérations ou de décisions<sup>7</sup>, voire des registres paroissiaux<sup>8</sup>. Rien donc qui soit susceptible de nous renseigner explicitement. Quant aux sources disponibles, qu'elles soient juridiques ou comptables, elles sont assez décevantes au premier abord.

Dressés pour préciser des rapports de droit et tributaires d'un formulaire précis, les actes reflètent mal l'actualité. La peste est surtout mentionnée après coup, lorsqu'elle est devenue un événement qui sert de repère chronologique ou explique une situation. Les allusions à la *magna mortalitas* et à la *secunda mortalitas*<sup>9</sup> sont nombreuses et montrent bien que les deux épidémies n'ont pas épargné nos régions; mais elles n'apportent aucun élément chronologique précis. Au contraire des mentions plus tardives, celles qu'on peut croire contemporaines<sup>10</sup> sont très rares; elles ne suffiraient de loin pas à donner une idée précise de la marche de la

maladie. En effet, un document peut être rédigé sous la pression de la peste, sans nécessairement l'être à un endroit où elle sévit. Et même si c'est le cas, il ne nous suffit pas de savoir que la peste ravageait cet endroit un certain jour; nous voudrions connaître le début et la fin de son passage.

Quant aux sources comptables, elles enregistrent bien les troubles que provoque la maladie; c'est ainsi que pour l'abbaye cistercienne d'Hautcrêt, les revenus mortuaires (legs, sépultures), qui ne représentaient que 6 à 7% de son revenu total avant 1348, atteignent 79% durant l'été 1349<sup>11</sup>. Cependant, les comptes ne sont pas rédigés au jour le jour, mais par exercice d'un an ou de plusieurs mois: on saura que la peste est passée à tel endroit au cours de l'année, sans plus de précision. C'est bien le cas d'Hautcrêt: le premier exercice où l'épidémie se fait sentir s'étend du 8 septembre 1348 au 21 mai 1349. Quant aux dates précises que certains comptes peuvent donner, elles ne concernent pas le passage de la maladie, mais ses conséquences financières, comme l'arrêt d'un four banal<sup>12</sup>; cela ne nous permet pas d'établir le commencement ou la fin de ses ravages.

En définitive, nous devons renoncer à rassembler des documents qui nous parlent de la peste: ils ne seront jamais assez nombreux, ni assez précis pour reconstituer la progression de la maladie. Il nous faut disposer d'une documentation abondante, de portée locale et produite au jour le jour, susceptible aussi d'être influencée par la peste, sans nécessairement la mentionner explicitement. C'est bien le cas des testaments<sup>13</sup>: ils concernent le lieu où ils sont dressés (c'est le notaire qui se déplace, pas le testateur) et reflètent la situation du moment. Ce n'est certes pas une source explicite: le formulaire est si rigide que les raisons de tester qui sont avancées sont presque toujours des généralités sur l'heure incertaine de la mort et l'imprudence qu'il y a à mourir intestat. Mais si les testaments ne mentionnent pas la peste<sup>14</sup> ou toute autre mortalité anormale, il va de soi qu'ils doivent la traduire quantitativement. De plus, le souci du notaire d'assurer la validité de l'acte le conduit à une précision qui nous est utile: nous connaissons non seulement la date exacte du testament, mais le lieu où il a été établi (la ville, mais aussi la maison) et l'état de santé du testateur. Enfin, ce sont des documents nombreux; il est rare, dans nos régions, qu'une ville n'en ait pas conservé un certain nombre pour chaque époque: si les actes complets sont plutôt rares, en revanche les expéditions partielles de clauses au profit d'un légataire abondent; comme elles signalent la date, le lieu et, le plus



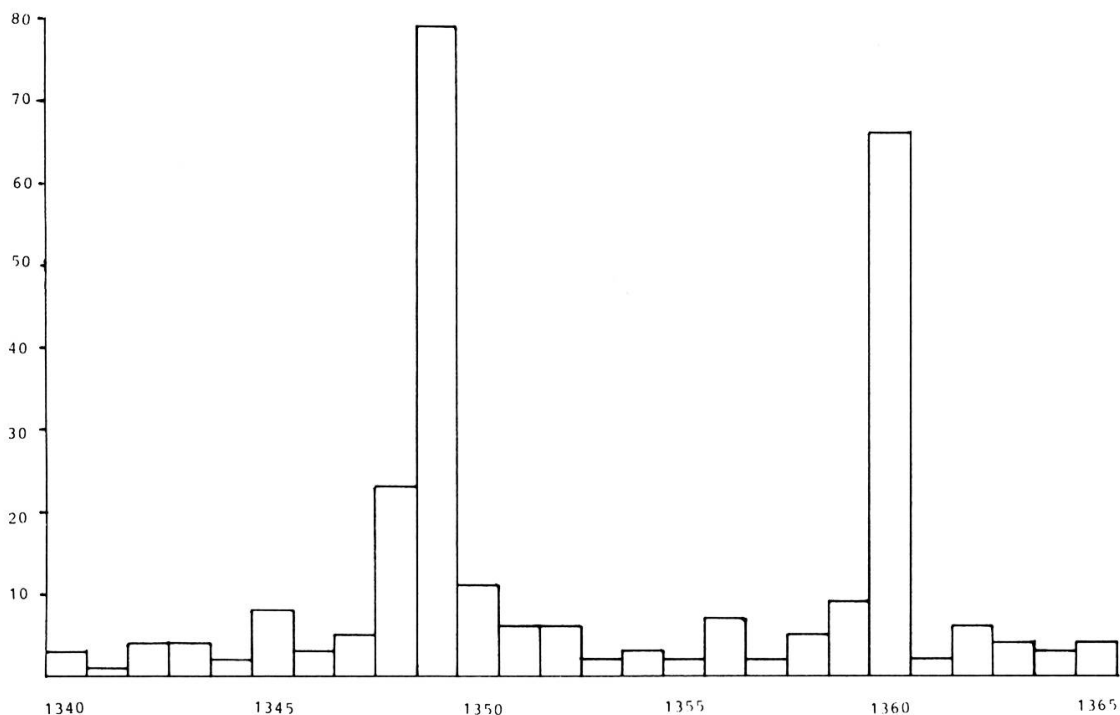
souvent, l'état de santé du testateur, nous pouvons nous en contenter.

### *L'exploitation des testaments*

On a souvent constaté qu'une statistique annuelle des testaments présente des «pics» au moment des épidémies<sup>15</sup>. Si nous nous en tenons à l'époque qui nous intéresse et à une région proche du Pays de Vaud, l'enregistrement des testaments par l'Officialité de Besançon entre 1340 et 1365 semble bien refléter le passage des deux pestes: il y en a en moyenne 33,9 par an entre 1340 et 1347, 77 en 1348, 312 en 1349; ils sont 26,3 en moyenne entre 1350 et 1359, 197 en 1360, 93 en 1361 et 24,5 entre 1362 et 1365<sup>16</sup>.

Il en va de même pour le Pays de Vaud. Les testaments provenant d'une vingtaine de fonds<sup>17</sup> sont en moyenne 3,75 entre 1340 et 1347, 22 en 1348, 79 en 1349, 5,3 en moyenne entre 1350 et 1359, 66 en 1360 et, en moyenne encore, 3,8 entre 1361 et 1365.

*Testaments vaudois par année de 1340 à 1365*



Les chiffres vaudois rendent manifestes deux catastrophes démographiques (ou, au moins, deux grandes peurs) en 1348/49 et en 1360; ce sont là des années qui s'insèrent bien dans l'histoire générale de la peste; ce sont elles qu'il s'agira d'étudier en détail, surtout lieu par lieu.

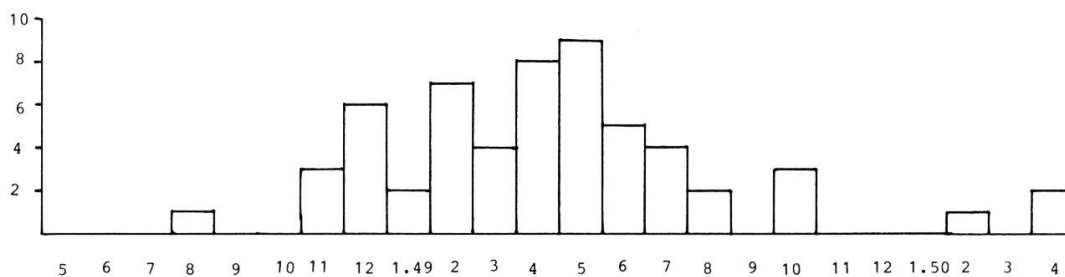
Il va de soi, toutefois, que nous n'avons pas le droit de faire *a priori* de tout testateur de 1348/49 ou de 1360 une victime de la peste: d'un côté, on a pu mourir d'autre chose dans ces années-là; de l'autre, il n'est pas dit que l'on ait fait son testament au moment même où la peste sévissait. Mais la première réserve n'est pas décisive; la disproportion entre le nombre de testaments des années ordinaires et celui des années d'épidémie est énorme, si bien que, statistiquement, la présence éventuelle de testaments «banals» parmi ceux de la peste est sans grande importance: en effet, la moyenne annuelle de 1340 à 1347 ne représente que 4,7% des testaments vaudois recensés en 1349, celle des années 1350-1359 8% des testaments de 1360.

L'autre question doit être abordée plus en détail: qu'est-ce que, précisément, les testaments d'une année de peste peuvent nous révéler de l'épidémie? Si nous étudions la mortalité, nous nous laisserions arrêter par le risque que tous ne correspondent pas à un décès: on a certes pu tester parce qu'on avait peur; on a aussi pu guérir après avoir testé malade. Mais il s'agit pour nous de dater le passage de l'épidémie et non d'évaluer ses ravages; aussi bien, ce n'est pas le sort de chaque testateur qui nous importe, mais le moment où le testament est rédigé: correspond-il exactement au temps de la contagion? Dans la mesure où l'on s'attendait à son arrivée depuis des mois, il est facile d'imaginer que l'on a pu tester par avance, pour se mettre à l'abri d'une mort que l'on savait probable et dangereusement rapide. Testait-on fréquemment avant l'épidémie ou, surtout, pendant? A cette question, le texte même des testaments répond. Le souci d'assurer la validité des dernières volontés pousse le notaire à affirmer que son client est lucide, même s'il est malade; aussi bien sommes-nous renseignés sur son état de santé au moment où il teste: il est soit «sain de corps et d'esprit», soit «sain d'esprit, bien que malade de corps». Or, la seconde situation est de beaucoup la plus fréquente<sup>18</sup>; il est donc bien probable que l'on testait malade, durant le passage de l'épidémie. Il paraît difficile de faire du «sain d'esprit, bien que malade de corps» un simple automatisme de formulaire, puisqu'une formule tout aussi stéréotypée existait pour la situation contraire. Mais pour qu'il y ait un rapport entre

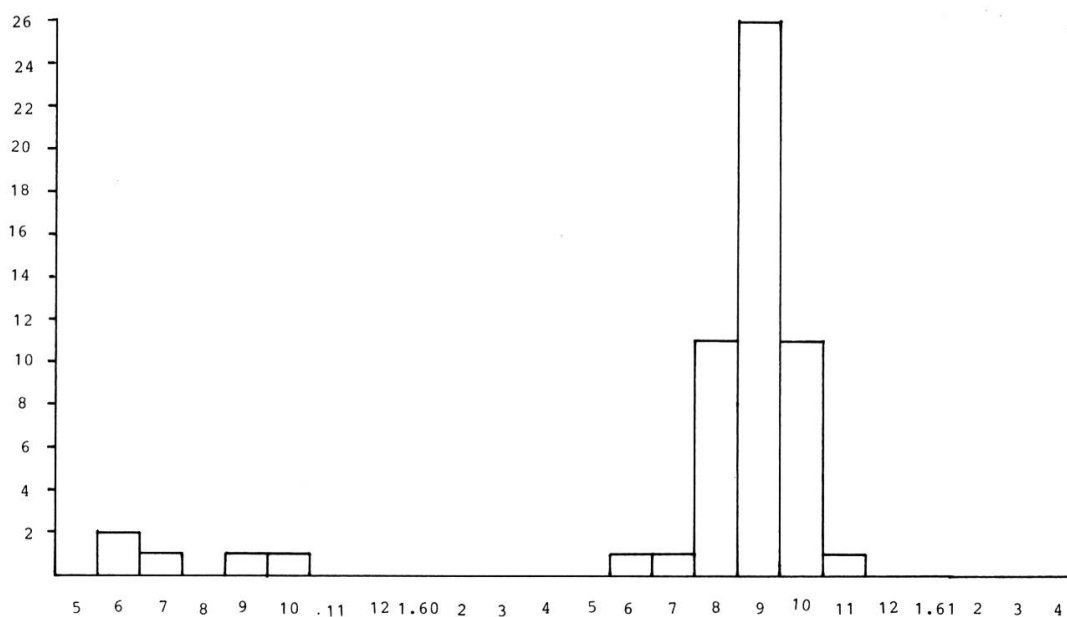
la formule et l'état réel du testateur, il faut en chercher confirmation dans la distribution chronologique des testaments pour un même lieu: plus ils seraient liés à la virulence de la maladie et non à la crainte de son arrivée, plus leur distribution chronologique devrait être compacte; s'il peut y avoir des années de peur, il n'y a que des mois de peste.

Les testaments lausannois sont assez nombreux pour permettre cette vérification<sup>19</sup>. En représentant leur distribution durant deux ans en 1348-1350 et en 1359-1361, on voit aussitôt que, pour un effectif sensiblement égal, 1360 présente un regroupement plus marqué que 1348/49; mais dans les deux cas, il y a évidemment une période où, brusquement, ils sont nettement plus nombreux que d'habitude. Des 57 testaments faits à Lausanne entre le 1<sup>er</sup> mai 1348 et le 30 avril 1350, 50 l'ont été entre le 10 novembre

*Testaments lausannois du 1<sup>er</sup> mai 1348 au 30 avril 1350  
distribution par mois*



*Testaments lausannois du 1<sup>er</sup> mai 1359 au 30 avril 1361  
distribution par mois*



1348 et le 18 août 1349; des 56 de la deuxième crise, 48 ont été rédigés entre le 14 août et le 25 octobre 1360.

Que ces testaments soient aussi nettement regroupés va bien dans le sens d'une coïncidence avec la présence de la maladie. Toutefois, pour être certain que ce sont avant tout des malades de la peste qui testent et, ainsi, nous révèlent quand elle sévit dans leur ville, il faut refaire pour d'autres endroits l'étude de la répartition chronologique des testaments. Il faudra déterminer les périodes de hausse massive de leur nombre dans chaque lieu étudié, puis vérifier qu'un itinéraire plausible se dégage de l'ensemble. En effet, notre hypothèse que testaments et périodes de mortalité coïncident n'a de sens que si les résultats locaux juxtaposés donnent à la peste une progression générale vraisemblable.

Dans une région aussi petite que le Pays de Vaud, on savait partout en même temps que le fléau allait arriver; si donc l'appréhension a également suscité des testaments, et pas seulement les ravages locaux de la peste, les résultats devraient être à peu près les mêmes partout. Si, au contraire, comme nous le pensons, on teste lorsqu'on est malade, lorsque la peste est là, les périodes de testaments nombreux devraient être, d'une ville à l'autre, décalées selon un certain ordre, qui est l'itinéraire de la maladie. C'est ce que nous allons essayer de mettre en évidence pour 1348/49. Il va de soi que nous partons de l'hypothèse que la diffusion de la peste était assez régulière pour être chronologiquement et géographiquement discernable. Si les résultats que nous obtiendrons permettent de reconstituer cette progression, cela signifiera d'une part que les testaments ont bien été dressés en pleine période de peste, d'autre part que la maladie se répandait avec une certaine régularité. Si, au contraire, nos résultats sont incohérents, il sera difficile d'établir laquelle de nos hypothèses était infondée.

### *L'itinéraire de la Grande-Peste*

Nous l'avons vu, la peste semble présente à Lausanne depuis novembre 1348. Mais d'où venait-elle? Ce que nous savons de l'histoire générale de l'épidémie fait penser qu'elle arrivait du sud et non du nord; il est donc assez peu vraisemblable qu'elle soit venue de Franche-Comté par le Jura, encore moins d'Allemagne par Berne et Fribourg. Il faut avant tout envisager une arrivée par la vallée du Rhône, que ce soit d'Italie par le Valais ou du Midi de la France par Lyon et Genève. Pour trancher, il convenait d'étu-

dier des villes situées de part et d'autre de Lausanne, le long du Rhône et sur la côte nord du Léman; c'est ce que nous avons fait pour Genève, Nyon, Vevey, Saint-Maurice et Sion.

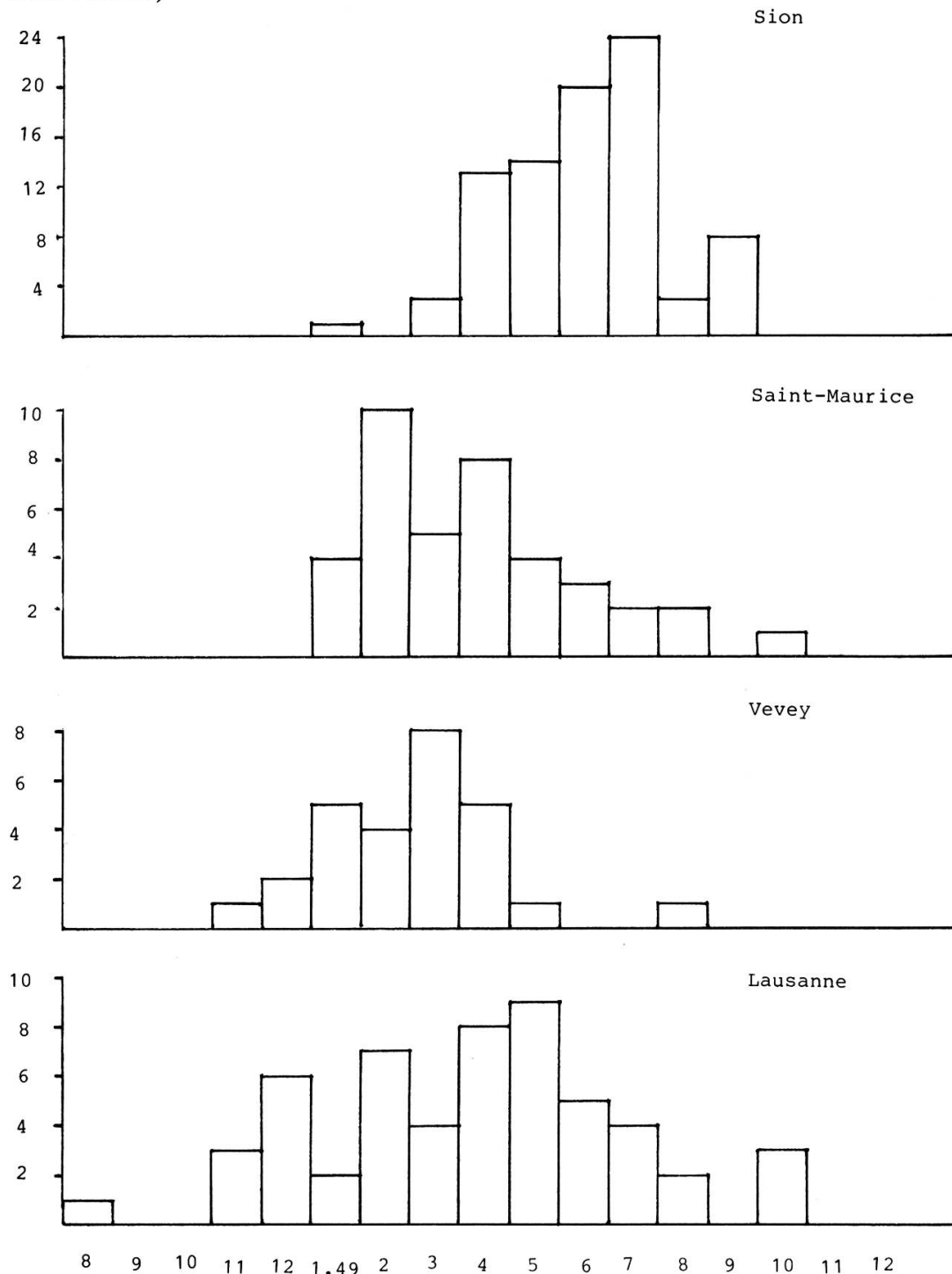
*Périodes de testaments nombreux dans les villes de l'axe Genève-Sion (août 1348-octobre 1349). La dernière colonne donne les testaments non retenus, s'ils sont à moins de 100 jours de la période considérée*

Ville	Fonds	Nbre de testaments	Période	Test. non retenus (à moins de 100 jours)
Genève	AEG, Jur. Civ. Eb 2 13	13	10.8-11.10.1348	— ; —
Coppet/Nyon	ACV, IB 268; C VIII a; C XX 246 et Ai 14	9	20.9-22.10.1348	— ; 5.12.1348
Lausanne	V. n. 19	50	10.11.1348-18.8.1349	— ; 9.10.1349
Vevey	ACV, C VIII b; AcVevey, M; AEF, Hôp.	27	20.11 ou 16.12.1348 - 17.5.1349	— ; 24.8.1349
Saint-Maurice	AcSt-M., Pg	39	22.1-9.8.1349	— ; 5.10.1349
Sion	AChS (20)	86	3.3-29.9.1349	8.1.1349; —

Les résultats obtenus, qui révèlent une évidente progression de Genève (mi-août 1348) à Sion (mars 1349), sont-ils recevables? Il faut bien admettre que les effectifs sont très faibles à Genève et à Nyon; toutefois la concentration est manifeste, que le hasard archivistique expliquerait mal: 13 testaments seulement pour Genève, mais concentrés sur deux mois, alors qu'il n'y en a que 5 entre 1345 et le début de 1348, 6 entre 1349 et 1352<sup>21</sup>. Aussi pouvons-nous retenir les informations qu'ils nous fournissent. Quant à la détermination du début des périodes de testaments nombreux, elle pourrait paraître arbitraire; ce n'est pas le cas: dans cinq des six villes étudiées, il ne subsiste aucun testament dressé moins de cinquante jours avant le début tel que nous l'avons fixé.

Pour confirmer cette progression de la peste de Genève à Sion, il nous faut nous demander si son arrivée à Genève en août 1348, venant du sud ou de l'ouest, est plausible. Or, il semble bien que cela corresponde à ce que nous savons de sa marche dans la vallée du Rhône: Marseille est infectée dans l'arrière-automne 1347, Avignon en janvier-février 1348, Lyon à la fin avril<sup>22</sup>. Il n'y a rien

*Testaments de Lausanne, Vevey, Saint-Maurice et Sion du 1<sup>er</sup> août 1348 au 31 décembre 1349 (pour Sion, ils ne sont représentés que dès le 1<sup>er</sup> janvier 1349 et, très nombreux, à une échelle double)*



d'étonnant à ce que la peste ait atteint Genève trois mois et demi après Lyon; en effet, elle parvint à Givry, près de Chalon-sur-Saône, les tout derniers jours de juillet<sup>23</sup> et la distance Lyon-Givry est à peine inférieure à Lyon-Genève.



L'arrivée de la peste à Genève à la date que nous indiquent les testaments est bien compatible avec l'histoire générale du fléau. Quant à son expansion jusqu'à Sion, nos résultats semblent déterminants; mais seule, évidemment, une étude chronologique précise de son arrivée dans le Piémont et le nord de la Lombardie permettrait d'exclure absolument la possibilité d'une infection du Valais par les cols alpins<sup>24</sup>. Toutefois, le nombre d'étapes vérifiées entre Genève et Sion rend très peu vraisemblable l'existence de deux épidémies, sans rapport l'une avec l'autre, que nous aurions reliées abusivement.

Il nous reste à examiner ce qu'il en est des villes au nord de l'axe Genève-Sion, c'est-à-dire à vérifier qu'elles ont été touchées à des dates compatibles avec une progression du sud au nord et à l'est, en partant de Genève. Moudon et, dans une moindre mesure, Fribourg, Yverdon et Romainmôtier ont conservé suffisamment de testaments pour dater le passage de la peste.

*Périodes de testaments nombreux dans l'arrière-pays lémanique (décembre 1348-septembre 1349)*

Ville	Fonds	Nbre de testaments	Période	Test. non retenus (à moins de 100 jours)
Moudon	ACV, Ai 12/1 pp. 147ss et 810ss	48	22.1-4.7.1349	14.12.1348 - 24.9.1349
Fribourg et Glâne	AEF, Hôp. et R15; Gumy	15	10.4-25.9.1349	1.3.1349; —
Romainmôtier	ACV, C VII a	8	5.3-12.6.1349	— ; —
Yverdon/ Grandson	AcYverdon, P1 et ACV, Ad 9,2	12	16.3-2.6.1349	8.1.1349; —

Comme on le voit, les résultats vont bien dans le sens d'une diffusion depuis le Léman. Certes, le réseau routier vaudois du XIV<sup>e</sup> siècle est encore trop mal connu<sup>25</sup> pour que nous puissions mettre en relation l'une ou l'autre de ces villes avec un point précis de l'axe Genève-Sion; il n'en reste pas moins qu'elles ont été atteintes avec un à trois mois de retard par rapport à la côte lémanique. Ainsi, l'hypothèse d'une arrivée de la peste par le sud et Genève se trouve vérifiée: les résultats de Nyon montrent que la maladie n'est pas venue du Jura par Saint-Cergue, ceux de Romainmôtier excluent Jougne; les dates obtenues pour Yverdon

rendent impossible une arrivée par Sainte-Croix ou Neuchâtel, comme celles de Fribourg le font pour le Plateau suisse.

Ainsi, la méthode que nous avons employée révèle un seul itinéraire possible. De plus, la reconstitution de l'épidémie intégrerait sans peine les quelques mentions explicites de la peste datées de 1348/49<sup>26</sup>. Ces mentions, qui n'étaient de loin pas assez nombreuses et précises pour marquer sa progression, permettent en revanche de confirmer les résultats obtenus autrement. Il semble donc bien possible de dater le passage de la peste dans une ville et de l'insérer dans son itinéraire en étudiant l'accroissement et la concentration des testaments; et il n'y a plus de raison de douter que les périodes de testaments nombreux coïncident étroitement avec le passage de l'épidémie et le révèlent.

### *La Suisse romande comme étape dans la propagation de la Grande-Peste*

Nous avons vu que les résultats obtenus pour la Suisse romande étaient compatibles avec la progression, bien connue, de la peste le long de la vallée du Rhône, de Marseille à Lyon. Il reste à les intégrer aux reconstitutions que l'on a tentées de son passage du sud au nord de l'Europe. Actuellement, les efforts de synthèse sont avant tout ceux d'Elisabeth Carpentier, en 1962<sup>27</sup>, et de Jean-Noël Biraben, en 1973<sup>28</sup>.

De l'article d'E. Carpentier, c'est la tentative de cartographier la progression de la Grande-Peste (six mois par six mois) qui nous concerne surtout. Les mises en garde qui accompagnent cette carte ne l'ont pas empêchée de devenir la représentation traditionnelle de la diffusion du fléau<sup>29</sup>. Or, il faut constater que les dates que nous avons mises en évidence pour la Suisse romande ne pourraient y figurer: elles auraient près d'une année de retard. Au 30 juin 1348, toute la zone que nous avons étudiée, y compris Sion, est donnée comme déjà infectée. A cette date pourtant, la peste semble bien n'être qu'entre Lyon et Genève; de plus, il n'y a de trace de mortalité anormale dans aucune des villes que nous avons étudiées. Pourtant, un tel tableau de la progression de la Grande-Peste correspondait bien à la bibliographie régionale alors disponible pour la Suisse et le nord de l'Europe; c'était précisément le cas du Pays de Vaud<sup>30</sup>. Il y a une tendance générale à antidater la présence de la Grande-Peste, comme l'a récemment

souligné Neithard Bulst<sup>31</sup>, qui entrave la reconstitution de son expansion.

Alors que celle-ci commence à être bien connue pour l'Europe méditerranéenne et l'Angleterre, les Pays du Nord, mais surtout l'Allemagne, offrent des données souvent incohérentes. Et cette incohérence se retrouve aussi bien dans les sources annalistiques médiévales que dans la bibliographie ancienne ou fondée sur des travaux anciens. On peut certes en donner des explications géographiques: imbrication de zones contaminées très tôt par mer et tardivement par terre, plusieurs accès terrestres... Mais la confusion et, surtout, la tendance à antidater dépendent certainement de l'histoire de l'épidémie: la Grande-Peste a atteint très tôt les voies maritimes et les centres européens les plus en vue (Rome, Avignon, Londres, Paris...); les premiers ravages spectaculaires et la menace ont suscité des lettres pontificales, des édits, des correspondances commerciales et privées qui les ont fait connaître partout et qui étaient datées de 1347/48. Tout annaliste qui ne se souciait pas précisément d'en noter les ravages à l'endroit où il écrivait a pu en répercuter la nouvelle, plutôt que le passage. Même les mentions explicites du passage de la peste dans une ville, lorsqu'elles n'ont pas été écrites immédiatement, ont pu être influencées par ces dates partout répandues. Il en va de même de l'historiographie.

Si les résultats que nous avons obtenus ne correspondent pas à la chronologie traditionnelle de l'épidémie, ils ne s'intègrent pas non plus dans l'itinéraire qu'on lui prête. On admet en effet que la peste a atteint l'Allemagne par les cols alpins depuis l'Italie<sup>32</sup>, si bien que l'infection du Valais et du reste de la Suisse romande est présentée comme l'une des conséquences de ce passage<sup>33</sup>. Or, nous avons vu que le Valais est atteint après le Pays de Vaud et ce dernier à la suite de Genève: cette épidémie et, partant, sa continuation vers l'Allemagne, doivent être reliées à Lyon et à la vallée du Rhône, non pas à l'Italie. Nous serions ainsi ramenés à la thèse proposée voici un siècle par Hoeniger, qui jugeait tardif et secondaire le passage de la peste par le sud-est, constatait que les Alpes avaient constitué une barrière et affirmait que l'essentiel de la propagation vers l'Allemagne s'était faite par la vallée du Rhône et la Franche-Comté<sup>34</sup>. C'est peut-être l'intérêt de nos résultats que de montrer la nécessité de reprendre la question, en étudiant des lieux choisis en fonction du relief et des voies de communication.

*La Grande-Peste et l'épidémie de 1360*

La Grande-Peste atteignit Genève en août 1348; elle infecta toute la côte nord du Léman durant l'automne et, de là, envahit l'arrière-pays vaudois et le Valais au cours de l'hiver et du printemps 1349. Résumer ainsi son passage, c'est lui prêter une progression linéaire et, partant, une vitesse. Les quelque 150 km qui séparent Genève de Sion auraient été franchis en un peu plus de 200 jours, soit 0,75 km par jour en moyenne. Il n'y a pas, apparemment, de grandes variations<sup>35</sup> en cours de route, du moins si, pour calculer la vitesse de progression, nous tenons compte du début de l'épidémie dans chaque ville-étape et non de sa durée — très variable — dans ces villes; nous obtenons 0,66 km entre Genève et Lausanne (60 km en 90 jours), 0,75 km entre Lausanne et Saint-Maurice (52 km en 70 jours), 1 km par jour entre Saint-Maurice et Sion (40 km en 40 jours)<sup>36</sup>.

Nous étions partis de l'hypothèse que la progression de la peste était assez linéaire pour être étudiée. Il semble donc bien que cela soit vrai, au moins pour cet axe, où le relief très contraignant et l'importante voie de communication ont sans doute canalisé et favorisé la propagation de l'épidémie. Partout ailleurs, notre méconnaissance du réseau routier dans le reste du pays nous empêche de calculer d'autres vitesses qui nous serviraient d'éléments de comparaison; relevons seulement que cette vitesse de 0,75 km par jour est inférieure à celles proposées par Biraben (de 1 à 4,5 km par jour, 2,5 en moyenne<sup>37</sup>).

Retenons pour l'instant cette régularité et cette lenteur comme caractéristiques de l'épidémie de 1348/49 et comparons-les à celles de 1360. Il n'est pas possible de réétudier la route Genève-Sion, puisque, cette fois-ci, la peste semble avoir épargné le Chablais<sup>38</sup>; elle a, en revanche, touché le Plateau. Comme la peste sévit à Berne d'avril à août 1360<sup>39</sup>, à Fribourg de juin à septembre<sup>40</sup> et à Lausanne, nous l'avons vu, dès la mi-août, nous pouvons affirmer qu'elle se déplaçait du nord vers le sud, à l'inverse de la Grande-Peste. Mais sa diffusion dans le Pays de Vaud tient de l'embrasement: les résultats locaux se ressemblent tellement qu'il est impossible de reconstituer et de dater sa progression.

Il est difficile de dire d'emblée si cette impossibilité est due à notre méthode ou seulement aux particularités de l'épidémie. Il va de soi que la période de testaments nombreux ne marque pas le début de la peste avec une précision parfaite: les hasards archivistiques ne permettent pas de croire que le plus ancien testament

*Périodes de testaments nombreux dans quelques villes de la région lémanique (août-novembre 1360)*

Ville	Fonds	Nbre de testaments	Dates
Genève	AEG, Jur. Civ. Eb 3	15	6 août - 29 novembre
Lausanne	V. n. 19	48	14 août - 25 octobre
Moudon	ACV, Ai 12/1 pp. 184 ss	17	4 août - 14 octobre
Romainmôtier	ACV, C VII a	4	20 août - 6 septembre

conservé est précisément le premier que la peste ait suscité; de même rien ne nous assure qu'elle avait fait ses premières victimes parmi des gens susceptibles de recourir à un notaire. Il faut donc bien admettre que les dates proposées pour le début d'une épidémie locale ne sont qu'indicatives, même quand la hausse des testaments est si nette et subite qu'il n'y a pas d'hésitation à la dater. Cette imprécision inévitable pourrait avoir brouillé la progression rapide de l'épidémie de 1360.

Mais il se peut aussi que sa propagation ne soit pas linéaire comme en 1348/49 et qu'ainsi, l'impossibilité de la reconstituer ne tienne pas à sa vitesse. En 1360, il faut le remarquer, il n'y a pas seulement une diffusion apparemment rapide, mais des épisodes courts dans les villes atteintes; ainsi, à Lausanne, pour une virulence comparable, la peste avait-elle sévi au moins neuf mois en 1348/49, mais à peine plus de deux mois en 1360. Or, les épisodes courts ne sont pas propres à 1360; c'est ainsi qu'à Genève en 1348, l'épidémie n'a duré que deux mois. De plus, les épisodes courts de 1348 (Genève et Nyon) se situent à la même saison que ceux de 1360: fin de l'été et début de l'automne.

Nous ne pouvons donc pas comparer les deux épidémies sans tenir compte du lien, bien connu<sup>41</sup>, entre saison et forme de la maladie. En effet, la peste est soit pulmonaire, avec contagion humaine, soit bubonique, avec transmission par piqûres d'insectes. La saison froide est favorable à la première forme et le fait qu'elle se transmette d'homme à homme donne à sa progression une certaine régularité. Voilà qui explique peut-être cette diffusion linéaire et régulière que nous avons constatée sur l'axe Genève-Sion: tout s'y déroulait entre le début de l'automne (septembre à Nyon) 1348 et la fin de l'hiver (mars à Sion) 1349. En revanche, la peste bubonique profite des mois chauds et humides, favorables à la puce qui la transmet; la contagion n'est plus



humaine, mais dépend de l'insecte, et, partant, de son régime: l'éclosion des œufs et la longévité du parasite tiennent à des circonstances atmosphériques précises et connaissent donc des variations brusques; cela implique que la maladie, latente, peut éclater soudainement en plusieurs endroits à la fois: sur une courte distance, il n'y a pas de progression linéaire. On comprendrait ainsi pourquoi la situation nous échappe en 1360; si la peste apparaît pratiquement partout en même temps, ce n'est pas qu'elle était très rapide, mais bien liée au régime des puces. Quant à la brièveté des épisodes locaux, qu'on observe en septembre-octobre, tant en 1348 qu'en 1360, elle tiendrait au début du refroidissement, fatal au parasite; l'automne, on l'a souvent vérifié<sup>42</sup>, entraîne une diminution des manifestations de la peste et un ralentissement de sa propagation.

Ainsi, les trois phénomènes qui nous ont surpris — lenteur de la Grande-Peste, explosion désordonnée de la peste de 1360 et contraste entre épisodes longs et courts — se laisseraient expliquer par les particularités saisonnières de la maladie. Nous ne pourrions toutefois comparer utilement les deux épidémies qu'en prolongeant leur étude: comment se sont propagées la Grande-Peste durant l'été 1349 et l'épidémie suivante durant l'hiver et le printemps 1360? Seule donc une bonne connaissance de leur progression à travers la Suisse allemande permettrait une comparaison saison par saison, la seule valable certainement.

Nous limitons cette comparaison des deux épidémies fondée sur les testaments aux questions d'itinéraire et de vitesse de progression, que nous nous posons au départ; d'autres aspects pourraient être abordés; c'est le cas de la mortalité relative. Nous voyons en effet que les chiffres de Lausanne et Genève sont semblables: 50 à Lausanne en 1348/49, 48 en 1360; 13 à Genève en 1348, 15 en 1360. Il faudrait étudier d'autres villes pour savoir si des chiffres aussi voisins permettent d'envisager deux catastrophes d'ampleur égale. Il se pourrait bien — et l'étude du Chapitre de Lausanne ne le dément pas — que la Grande-Peste soit un événement unique plutôt par sa nouveauté que par l'étendue de ses ravages.



LES RAVAGES DE LA PESTE PARMIS LES CHANOINES  
DU CHAPITRE CATHÉDRAL DE LAUSANNE

Les études qui s'efforcent de décrire l'impact précis de la peste se heurtent souvent à des problèmes d'ordre documentaire: même si on parvient à évaluer, pour une région et une période données, le nombre des victimes, il est souvent difficile, faute de sources, d'interpréter ce résultat en le comparant avec la population totale d'avant la peste, et, par là même, d'estimer la gravité de l'épidémie.

L'intérêt d'une étude de la mortalité des chanoines lausannois pendant les épidémies du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle réside dans le fait que, le Chapitre étant statutairement constitué de 30 membres<sup>43</sup>, on peut tenter d'évaluer, par la fréquence plus ou moins grande des mutations à l'intérieur du corps capitulaire, la virulence relative de la maladie. Le haut niveau socio-économique des chanoines et le perfectionnement, croissant à cette époque, des administrations pontificale et capitulaire ont en effet laissé suffisamment de traces pour que l'on tente d'établir le plus grand nombre possible de dates de mort de chanoines. Celles-ci doivent être fixées précisément en cherchant à délimiter un écart aussi bref que possible entre la dernière indication d'un chanoine vivant et la première où celui-ci est mentionné comme mort. Les lieux de résidence des chanoines étant parfois, on le verra plus loin, sujets à caution, il s'agit plus ici d'une étude de la mortalité au sein d'une institution ayant son siège à Lausanne que d'une recherche démographique au sens strict sur les pestes lausannoises du XIV<sup>e</sup> siècle. L'interprétation des sources est cependant délicate et il importe, avant de donner la liste des chanoines morts pendant les épidémies, d'exposer de manière détaillée la méthode utilisée.

*Les sources locales*

Un registre de type matricule, indiquant dans un ordre chronologique les noms des chanoines décédés ainsi que ceux de leurs remplaçants, constituerait évidemment une source idéale et exhaustive pour notre travail<sup>44</sup>.

Pour Lausanne, le «Livre Rouge», commencé au début du XIV<sup>e</sup> siècle, n'a rempli cette fonction de matricule qu'à partir de 1386; à l'origine livre de comptes du cellérier et du trésorier, il

contient, de 1351 à 1393, des procès-verbaux des réunions du Chapitre<sup>45</sup>. Bien que ces derniers nous donnent généralement la liste des chanoines présents aux séances, ils ne sont pas suffisants pour notre recherche: une vingtaine de chanoines tout au plus assistaient aux réunions et on ne peut pas déduire de l'absence de l'un ou l'autre d'entre eux qu'il soit décédé. Ces procès-verbaux, de même que des actes isolés passés au nom du Chapitre<sup>46</sup>, nous permettent cependant d'avancer parfois un *terminus post quem* pour la mort de certains chanoines. La peste de 1360 n'est jamais abordée explicitement dans les comptes rendus des délibérations capitulaires et le long laps de temps séparant la réunion du mois de mai 1360 de celle du mois d'octobre 1362 n'est à ce propos guère significatif, dans la mesure où le rythme des procès-verbaux est assez irrégulier entre 1351 et 1365<sup>47</sup>.

Le seul document produit par l'administration capitulaire et paraissant refléter, au moins implicitement, une épidémie soudaine est un petit *rotulus* de papier intitulé *defuncti anno LX<sup>o</sup>* et contenant une cinquantaine de noms, dont ceux de dix chanoines, placés en tête<sup>48</sup>. Cette liste, dressée à l'usage du cellérier du Chapitre, indique les noms des défunts susceptibles d'avoir fait un legs en sa faveur, et, le cas échéant, le nom des notaires qui avaient reçu le testament ou ceux des exécuteurs testamentaires, le cellérier étant chargé de faire lever les clauses et de percevoir les legs. Bien que des billets de ce genre, détruits rapidement parce que ne présentant qu'un intérêt pratique à court terme, aient certainement existé pour d'autres années, la quantité relative des noms et le soin employé à l'établissement de cette liste donnent cependant l'impression d'une brusque et importante affluence de legs, qu'il convenait de percevoir et de gérer au mieux; c'est peut-être ce qui lui a valu d'être conservée. La mention des chanoines décédés cette année-là fournit en tout cas une précieuse indication sur la mortalité au sein du Chapitre en 1360 et constitue pour beaucoup d'entre eux le *terminus ante quem*, malheureusement non datable au jour près, de leur date de mort.

D'autres documents, où les chanoines apparaissent précédés de mentions comme *quondam*, *bone memorie*, etc. permettent parfois de préciser les périodes de décès<sup>49</sup>. Enfin, les testaments ou clauses conservés de certains chanoines sont datés précisément et leur préambule contient souvent la formule indiquant que le testateur est sain d'esprit mais malade de corps, ce qui, au Moyen Age et plus spécialement encore en temps de peste, ne laisse guère de doutes sur la proximité de l'issue finale<sup>50</sup>.

Les documents nécrologiques, en particulier les obituaires de la cathédrale copiés aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, pourraient fournir des dates précises de décès<sup>51</sup>, mais on sait que le jour d'inscription d'une messe anniversaire dans un obituaire ne correspond pas nécessairement à celui de la mort<sup>52</sup>. Toutefois, on verra plus loin que, pour la peste de 1360, les dates d'inscription dans l'obituaire copié au XVI<sup>e</sup> siècle, généralement postérieures de quelques jours aux testaments, fournissent des indices concordants avec les hypothèses émises à propos du paroxysme de l'épidémie.

D'une manière générale, les sources locales donnent un certain nombre de renseignements sur les chanoines vivants, mais, à l'exception de la liste dressée en 1360 par le cellérier, ne permettent que rarement d'établir avec précision des dates de mort; d'où l'intérêt des documents de l'administration pontificale, qui indiquent parfois, à propos des collations de bénéfices, le nom du précédent titulaire décédé.

### *Les sources vaticanes*

Avant d'exposer les résultats de l'enquête menée sur les sources pontificales conservées aux archives vaticanes, il convient de préciser brièvement dans quel cadre historique et administratif cette documentation a été produite.

Avec l'installation des papes en Avignon au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la progressive centralisation de leur pouvoir s'accéléra, en particulier grâce au développement de l'administration pontificale. Un des aspects les plus significatifs de cette évolution résidait dans la collation des bénéfices: depuis le XII<sup>e</sup> siècle au moins, lors de circonstances particulières, par exemple lorsque le précédent titulaire était mort à la cour pontificale, les papes se réservaient le droit de désigner directement, pour des postes jugés importants, des personnes de leur choix. Occasionnel au départ, cet usage tendit, à partir de la période avignonnaise et spécialement depuis le pontificat de Jean XXII, à devenir systématique<sup>53</sup>. Cette évolution est attestée au niveau documentaire par un accroissement important des séries de registres où étaient copiées aussi bien les demandes (suppliques) adressées au pape que les réponses (lettres) de ce dernier. Le bénéfice demandé n'est généralement pas mentionné de manière précise, le pape accordant une grâce expectative, c'est-à-dire le prochain bénéfice vacant dans tel ou tel diocèse. Dans certains cas cependant, le requérant prenait soin

d'indiquer que le poste qu'il désirait était devenu libre à la suite de la résignation ou, le plus souvent, de la mort du précédent titulaire. Un dépouillement systématique des registres de suppliques et de lettres, relevant parmi les demandes de bénéfices les noms de chanoines lausannois récemment décédés, a permis de compléter les données fournies par les sources locales.

Ces registres, en séries à peu près complètes pour les pontificats de Clément VI et d'Innocent VI (1342-1362), recouvrent de manière assez satisfaisante les périodes concernées par les deux épidémies de 1348/49 et 1360<sup>54</sup>.

### *La peste de 1348/49*

L'examen des registres de suppliques et de lettres a recensé onze chanoines morts entre la deuxième partie de l'année 1348 et le milieu de 1349. Pour deux cas, les sources indiquent le jour du décès: Guillaume de *Clauso*, le 26 novembre 1348 et Guillaume de Cully, le 30 avril 1349<sup>55</sup>. Dans tous les autres cas, elles ne portent que la date de concession du canonicat par le pape au nouveau chanoine et il faut donc y soustraire un certain laps de temps — quelques mois? — pour estimer la date de mort de son prédécesseur<sup>56</sup>. C'est ainsi que les canonicats détenus auparavant par Etienne de Châtillon, Jean de Septime, Godefroy de Lucinge et Guillaume d'Avenches furent repourvus respectivement le 21 décembre 1348 et les 20 février, 1 mai et 8 décembre 1349<sup>57</sup>. Deux autres chanoines, Othon de Salins et Pierre de *Campo Bono* sont également morts entre 1349 et 1350; leur testament ayant été enregistré à Besançon, où ils possédaient également un bénéfice, on ne peut attribuer à coup sûr leur décès à la peste lausannoise<sup>58</sup>. Ces deux exemples soulèvent le problème déjà évoqué du lieu de résidence des chanoines, qui n'est pas toujours facile à établir, notamment dans les cas de cumul de bénéfices, d'études à l'étranger, de fonctions pastorales exercées en dehors de la capitale du diocèse ou encore d'activités politiques et administratives remplies auprès des cours seigneuriales<sup>59</sup>. Cet obstacle doit cependant être relativisé, car la plupart des chanoines mentionnés plus haut sont régulièrement attestés dans les sources locales.

Trois autres chanoines, Philippe Ravoyre, Girard d'Oron et Jean de Vufflens sont également annoncés comme morts en 1349/50, les deux premiers dans les registres de suppliques, le troisième dans un acte lausannois<sup>60</sup>. Leur soudaine «résurrection»



dans les sources locales quelque temps plus tard a pu faire douter un instant de la fiabilité de la méthode choisie pour déterminer la date de mort des chanoines<sup>61</sup>. Le dépouillement d'une autre série de registres produits par l'administration pontificale a confirmé cependant que d'une part ces chanoines étaient encore bien vivants en 1349, les nouvelles collations ayant été effectuées sur la base de données erronées, et que par ailleurs les autres chanoines étaient bel et bien décédés. La collation pontificale des bénéfices représentait pour la Chambre apostolique une source appréciable de rentrées financières, dans la mesure où les nouveaux bénéficiaires devaient lui verser les annates, c'est-à-dire une partie — généralement la moitié — des revenus produits pendant la première année de leur entrée en fonction<sup>62</sup>. Les collecteurs pontificaux inscrivaient la perception de ces impôts dans des registres qui forment aujourd'hui la série dite des *Collectorie*, dont les volumes concernant le diocèse de Lausanne pour les années 1345-1365 sont heureusement conservés<sup>63</sup>. L'intérêt de cette source réside dans le fait que le collecteur, agissant quelques années après la collation et se trouvant dans le diocèse et non à la cour d'Avignon, était à même de déterminer si les clercs avaient été effectivement pourvus de leur bénéfice ou, dans le cas contraire, quelles étaient les raisons qui les en avaient empêchés.

C'est ainsi qu'on inscrivait d'abord les annates régulièrement perçues, en indiquant le nom du bénéficiaire et la date de collation (qui est généralement celle figurant dans les registres de suppliques et de lettres) et en confirmant la prise de possession effective du canonicat; suit une rubrique intitulée *inutilia*, qui mentionne les annates qui n'ont pas pu être encaissées ainsi que les justifications avancées par le collecteur. On apprend que les bénéfices de Girard d'Oron et de Philippe Ravoyre n'ont pas été attribués, car leur possesseur était encore vivant<sup>64</sup>. L'erreur dans les registres pourrait éventuellement être imputée à une certaine précipitation des candidats au canonicat, qui, ayant vu par exemple Girard d'Oron, âgé, faire son testament le 24 octobre 1349<sup>65</sup>, se sont empressés d'écrire au pape pour demander sa charge. Le dépouillement complet des *inutilia* a en outre permis d'éliminer certains pseudo-chanoines lausannois, non attestés dans les sources locales, dont les canonicats avaient été attribués à des clercs gravitant autour de la cour pontificale d'Avignon<sup>66</sup>.

En résumé, six à huit chanoines sont morts entre la fin 1348 et l'automne 1349; on peut raisonnablement attribuer ces décès à l'épidémie. Sur un total théorique de trente personnes, ce chiffre

représente un taux de mortalité assez bas, comparé aux pertes de 30 à 50% qui ont affecté ailleurs en Europe d'autres collectivités ecclésiastiques<sup>67</sup>. Il s'agit cependant d'une estimation minimale, dans la mesure où, en l'absence de comptes rendus des délibérations capitulaires pour 1348/49, le recensement des chanoines décédés s'est fait essentiellement sur la base des sources vaticanes. Or, dans l'état actuel de la recherche, il est encore difficile de préciser la part des canonicats lausannois qui échappait à la collation pontificale: le cas de Jean de Vufflens, annoncé comme mort en juillet 1350 puis réapparaissant en 1353 tout en n'étant jamais mentionné dans les registres pontificaux, prouve que la papauté ne contrôlait pas tous les canonicats; ses archives ne donnent donc pas une image exhaustive des mutations au sein du Chapitre<sup>68</sup>. De toute manière, la concentration des canonicats vacants entre 1349 et 1350 apparaît d'autant plus significative, si on compare cette période aux années antérieures, depuis le début du pontificat de Clément VI en 1342. Si ce dernier a comme de coutume accordé au début de son règne un grand nombre d'expectatives, on ne trouve avant la fin 1348 que deux chanoines lausannois décédés, Pierre d'Illens mort le 26 novembre 1347 et Pierre *Francisci* le 23 juillet 1348<sup>69</sup>. Le fait que ces morts sont assez proches de la période de l'épidémie et surtout qu'elles nous sont connues par des textes datant de 1349 et 1350 pourrait même faire penser à quelque confusion, volontaire ou non, dans l'indication des dates de décès des deux chanoines, décès qui pourraient alors être également attribués à l'épidémie<sup>70</sup>.

En conséquence, les pertes dues à la Grande-Peste (environ 30% de l'effectif) sont loin d'avoir été insignifiantes pour le Chapitre cathédral, même si elles s'échelonnent sur plusieurs mois.

### *La peste de 1360*

Les sources pontificales des années 1360/61 ne mentionnent que très peu de canonicats vacants pendant cette période<sup>71</sup>. Il faut cependant se garder de conclure à une faible virulence de la peste en 1360 parmi les membres du Chapitre. Des documents locaux comme le «Livre Rouge», les testaments et surtout la précieuse liste des morts de 1360 établie par le cellérier, donnent au contraire l'impression que l'épidémie a sévi d'une manière violente et rapide.



La liste du cellérier comprend les noms de dix chanoines: le prévôt Rodolphe de Rossillon, Jean de Billens, François de Vufflens, Simon de Vuippens, François de Lutry, Pierre de Voyron, Nicolas de Billens, Guillaume de Blekens, Foulques de *Bersatoribus* et Jean de Vufflens<sup>72</sup>. Le document porte la date de 1360, ce qui, compte tenu du style de l'Annonciation employé à Lausanne, situerait les décès au plus tard en mars 1361. Aucun d'eux cependant n'est attesté après septembre 1360: c'est à cette période que François de Vufflens, François de Lutry, Simon de Vuippens et Jean de Billens ont fait leur testament<sup>73</sup>. Guillaume de Blekens est mort avant le 28 mars 1360; quant aux autres chanoines, leur dernière mention dans les sources remonte généralement au milieu de l'année 1359<sup>74</sup>. Malgré cet écart chronologique assez important et surtout l'absence de testaments, leur présence sur la liste du cellérier, dont la rédaction est postérieure à septembre 1360, peut raisonnablement inciter à considérer que ces chanoines, ou du moins la majorité d'entre eux, ont été victimes de la peste de 1360, dont on a vu plus haut par l'étude des testaments qu'elle ravageait nos régions à la fin de l'été avec une violence au moins égale à celle de 1349. Les notices de l'obituaire du XVI<sup>e</sup> siècle confirment du reste, pour les chanoines qui y sont inscrits, cette impression. Un taux de mortalité de 30% parmi les membres du Chapitre pourrait alors être avancé sans trop de risques.

\* \* \*

A quels résultats ces recherches détaillées et parfois laborieuses sur la mortalité des chanoines lausannois peuvent-elles conduire dans le cadre d'une étude sur la peste?

Au niveau documentaire, l'intérêt de la confrontation entre les sources locales et pontificales est évident. En plus des renseignements qu'il a amenés sur la collation des bénéfices par la papauté et plus généralement sur les rapports complexes existant entre la tête de la Chrétienté et l'échelon diocésain, l'examen des registres conservés au Vatican a permis de combler, dans une certaine mesure, les carences des archives locales. Inversement, la consultation de ces dernières a limité toute interprétation abusive des suppliques et lettres pontificales. Une certaine prudence à l'égard du contenu de ces documents a certes été depuis longtemps recommandée; cela n'a pas empêché plusieurs historiens de la peste d'en tirer parfois hâtivement chiffres, graphiques et taux de mortalité<sup>75</sup>.

L'étude d'une institution en temps d'épidémie devrait permettre également de voir dans quelle mesure elle résiste à la catastrophe, si elle en ressort affaiblie ou au contraire renforcée. Les irrégularités, déjà constatées, de l'enregistrement de séances du Chapitre dans le «Livre Rouge» entre mai 1360 et novembre 1362, ainsi que l'absence d'allusions à la peste, ne peuvent être interprétées, vu le caractère encore peu systématique du document, ni dans le sens d'une désorganisation, ni dans celui d'une indifférence administrative à la maladie. La rédaction de la liste de 1360 par le cellérier indique que, malgré la disparition du tiers de ses membres, le Chapitre n'est pas resté désemparé et s'est rapidement soucié de réclamer son dû. Les deux épidémies l'ont cependant privé d'administrateurs de valeur, puisque nous le voyons, aux côtés de l'évêque, demander avec insistance le 5 décembre 1349 au pape Clément VI la nomination comme chanoine de Jean de *Pratis*, sous-diacre, licencié ès lois et bachelier en décrets, et invoquer comme raison la carence en hommes compétents dont l'Eglise de Lausanne était victime à la suite de l'épidémie<sup>76</sup>. Le 30 avril 1361, l'évêque et le Chapitre, évoquant de nouveau la mortalité des chanoines, firent la même demande, cette fois au profit de Guillaume de *Busseria*, un juriste également<sup>77</sup>.

Au-delà de l'institution elle-même, que peut-on savoir du «destin» individuel de ses membres? Il est à peu près impossible d'y répondre, car les données biographiques dont on dispose sont des plus réduites. On ne peut que se borner à constater que, par exemple, les pestes de 1348/49 et 1360 ont épargné les deux évêques, François Prévôt de Virieu et Aymon de Cossonay, qui se sont succédé pendant cette période sur le siège épiscopal lausannois<sup>78</sup>. Aymon de Cossonay partage du reste avec les chanoines Hermann de Cologne et Philippe Ravoyre la rare fortune d'avoir survécu aux deux épidémies<sup>79</sup>. Les chanoines nommés après la Grande-Peste de 1349 résistèrent bien à celle de 1360...<sup>80</sup> En revanche, ceux de leurs confrères qui, attestés dans les années 1340, avaient survécu à l'épidémie de 1349, succombèrent en nombre à celle de 1360, ce qui semble indiquer que l'âge devait jouer un rôle dans la résistance à la maladie. Plus encore que des listes de morts, ce renouvellement quasi complet, en l'espace d'une décennie, du personnel capitulaire, suffit à faire prendre conscience de l'importance des bouleversements qu'ont dû apporter les deux épidémies.

## CONCLUSION

Dans quelle mesure peut-on déduire des résultats convergents ainsi obtenus une estimation valable pour l'ensemble de la population? On a souvent affirmé, mais sans vraiment le prouver, que la peste frappait plus durement les couches inférieures de la population, notamment les gens mal nourris, mal logés, etc. Les comptes de l'abbaye de Hautcrêt, conservés pour 1349, laissent entrevoir la mort de cinq moines sur vingt et un, ce qui correspond plus ou moins aux pertes essuyées par le Chapitre<sup>81</sup>. Les seules données permettant une évaluation globale de la population dans nos régions, soit les comptes de subsides de la châtellenie de Chillon, attestent pour le Chablais un fléchissement de population oscillant entre le quart et le tiers après 1349<sup>82</sup>. Ces mêmes sources n'indiquent en outre pas de diminution sensible après 1360, ce qui corrobore l'impression déjà obtenue par l'étude des testaments, à savoir que la seconde épidémie aurait épargné cette région. Malgré les nombreuses réserves émises tout au long de ce travail, notre double approche semble donc valable pour établir la chronologie, l'itinéraire et, dans une certaine mesure, l'intensité des deux épidémies de peste du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

En revanche, bien des points restent encore obscurs, en particulier les réactions de la population face à la maladie. A ce propos, les massacres de Juifs en automne 1348, accusés d'avoir propagé l'épidémie par l'empoisonnement des puits, sont révélateurs de la peur des autorités et d'une population soucieuses de trouver un bouc émissaire<sup>83</sup>. Par contre, il ne semble pas y avoir eu des phénomènes de déviance religieuse, comme des mouvements de flagellants, attestés ailleurs à propos justement des épidémies de peste. Quant aux éventuelles mesures prophylactiques prises par les autorités pour combattre la maladie, on en ignore tout.

Ces mêmes autorités, l'exemple du Chapitre est à cet égard éclairant, apparaissent en revanche solidement assises et semblent disposer déjà d'une administration solide, dont les structures résistèrent bien aux épidémies: le nombre des testaments rédigés à cette occasion et leur forme, soignée et juridiquement correcte, de même que l'intensité de la correspondance entre Lausanne et Avignon, en sont la preuve.

Bernard ANDENMATTEN  
Jean-Daniel MOREROD

Section d'histoire.

## NOTES

Le projet de rassembler toutes les sources vaudoises du XIV<sup>e</sup> siècle concernant la peste est né dans le cadre du séminaire d'histoire médiévale, sous l'impulsion du Prof. A. Paravicini Bagliani; nous en présentons ici les premiers résultats. Nous tenons à remercier M. P. Dubuis pour l'aide qu'il nous a prodiguée.

*Abbreviations:*

AChSion	Archives du Chapitre de Sion
AcSt-M	Archives communales de Saint-Maurice
ACV	Archives cantonales vaudoises
AcVevey	Archives communales de Vevey
AcYverdon	Archives communales d'Yverdon
AEF	Archives d'Etat de Fribourg
AEG	Archives d'Etat de Genève
ASV	Archivio Segreto Vaticano
AVL	Archives de la ville de Lausanne
Col.	ASV, Collectorie
Gumy	Justin Gumy, <i>Regeste de l'abbaye d'Hauterive...</i> , Fribourg, 1923
MDR	<i>Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande</i>
RA	ASV, Registres d'Avignon
RHV	<i>Revue historique vaudoise</i>
RS	ASV, Registres des suppliques

<sup>1</sup> Pour l'histoire de la peste, v. Jean-Noël Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, 2 t., Paris, 1975 (cité Biraben).

<sup>2</sup> Pour une introduction à la Grande-Peste, v. Robert S. Gottfried, *The Black Death*, Londres, 1983 (cité Gottfried) et Neithard Bulst, «Der Schwarze Tod. Demographische, Wirtschafts- und kulturgeschichtliche Aspekte der Pestkatastrophe von 1347-1352. Bilanz der neueren Forschung», *Saeculum*, 30 (1979), pp. 45-67. Pour la seconde épidémie, v. Jean Glénisson, «La seconde peste: l'épidémie de 1360-1362 en France et en Europe», *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1968-1969* (1971), pp. 27-38.

<sup>3</sup> L'état de la recherche permet de parler seulement de deux épidémies générales; il est possible qu'il y en ait eu d'autres, au moins au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais seules de nombreuses études locales permettront de s'en assurer et de juger si les tentatives de classer et numéroter les épidémies jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle avaient un sens (Biraben, I, p. 118).

<sup>4</sup> Les travaux consacrés à l'histoire de la peste dans le Pays de Vaud sont cités par Eugène Olivier, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. I, 2, Lausanne (BHV 30), 1962, p. 580, n. 1; pour ses propres recherches, v. pp. 553 et 580-634; v. aussi t. II, 2 (BHV 32), pp. 617-632 et 778 (cité Olivier).

<sup>5</sup> Seule esquisse de la Grande-Peste dans le Pays de Vaud: Maxime Reymond, «L'évêque de Lausanne François Prévôt de Virieu», *RHV*, 29 (1921), pp. 374-377.

<sup>6</sup> Cette lacune concerne les histoires du Pays de Vaud: la synthèse classique de Richard Pâquier, *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, Lausanne, 1942 n'en parle pas (v. toutefois ses notes à la 2<sup>e</sup> éd., t. I, Lausanne, 1979,

p. 284), tandis que *L'Histoire vaudoise*, Lausanne (*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, 4), 1973, p. 84 juge ses effets négligeables. Il en va de même de la plupart des monographies locales ou thématiques; ainsi, constatant l'arrêt de la fondation de villes neuves et le déclin des affranchissements, Danielle Anex-Cabanis, *Le Servage au Pays de Vaud*, Lausanne (BHV 47), 1973, pp. 314-315, note que «la politique seigneuriale face à ces deux problèmes s'est fondamentalement modifiée au cours d'une période d'environ quinze ans entre 1345 et 1360» sans faire de rapprochement avec les deux épidémies de peste.

<sup>7</sup> Seul le *Livre rouge* du Chapitre contient quelques décisions, mais notées sporadiquement; rien n'y concerne la peste (v. pp. 33-34).

<sup>8</sup> Deux registres paroissiaux permettent une étude précise de l'épidémie non loin du Pays de Vaud: P. Gras, «Le registre paroissial de Givry (1334-1357) et la peste noire en Bourgogne», *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1939), pp. 295-308 et Pierre Dubuis, «L'épidémie de peste de 1349 à Saint-Maurice d'Agaune», *Etudes de Lettres*, IV, 3 (1980), pp. 3-20.

<sup>9</sup> Pour l'expression *magna mortalitas*, v. n. 38; pour *secunda mortalitas*, v. ACV, C XV 18/5 (26 avril 1382): «cum mistralia... a quindecim annis citra et quasi a tempore mortalitatis secunde vacaverit...».

<sup>10</sup> V. n. 12 et 14.

<sup>11</sup> V. Jean-Daniel Morerod, «Une abbaye cistercienne en difficulté: le Hautcrêt au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle», *Pro Bono Monte* (1985), pp. 8-19.

<sup>12</sup> «A cause de la mortalité, le four à pain... n'a plus été employé dès le 2 janvier (1349)», ACV, Ac 12, p. 142 (copie moderne des comptes de la châtellenie de Vevey).

<sup>13</sup> Pour la typologie des testaments, v. Jean-François Poudret, *La Succession testamentaire dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne (BHV 18), 1955. Pour leur intérêt social, v. Agostino Paravicini Bagliani, *I Testamenti dei Cardinali del Duecento*, Roma (Miscellanea della Società romana di Storia patria XXV), 1980.

<sup>14</sup> Il y a quelques exceptions: ACV, C VI f 18 (6 mai 1349, Lausanne), C VI j 364 (1<sup>er</sup> octobre 1360, Lausanne)...

<sup>15</sup> Marie-Thérèse Lorcin, *Les campagnes de la région lyonnaise aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Lyon, 1974, p. 526; Annick Lhomme, *Peste noire et grandes compagnies en Comté (seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)*, Besançon, 1978 (mémoire de maîtrise).

<sup>16</sup> Chiffres donnés d'après l'inventaire publié par Ulysse Robert, *Testaments de l'Officialité de Besançon 1265-1500*, t. I, Paris (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1902, pp. 35-65; v. aussi R. Antony, *Les testaments de l'Officialité de Besançon au XIV<sup>e</sup> siècle, étude statistique*, Besançon, 1967 (mémoire de maîtrise).

<sup>17</sup> Il s'agit des fonds des ACV et des AVL cités à la n. 19, ainsi que les fonds concernant les abbayes cisterciennes d'Hautcrêt (ACV, C VIII b et IB 56) et de Bonmont (ACV, C VIII a et IB 268), ainsi que la Chartreuse de La Lance (ACV, Ad 9,2) et Yverdon (AcYverdon, P 1).

<sup>18</sup> Pour ne donner qu'un exemple (pièces citées aux tableaux pp. 26 et 32), des treize testateurs genevois de 1348, dix sont malades, un «peu bien» (l'état de santé des deux autres n'est pas précisé); des quinze de 1360, treize sont malades, un est en bonne santé (le dernier nous échappe). Il ne faut d'ailleurs pas s'éton-



ner que la plupart des testaments aient été dictés par des malades et que l'on ait attendu l'arrivée de la peste pour tester. Le testament médiéval fait partie des gestes de préparation à la mort; v. Paravicini Bagliani, *I Testamenti*, pp. LXVI-LXXVIII, qui montre que peu de temps sépare en général la rédaction du testament de la mort, et Jacques Chiffolleau, *La Comptabilité de l'au-delà. La région d'Avignon à la fin du Moyen Age*, Rome (Collection de l'Ecole française de Rome 47), 1980, pp. 79-84.

<sup>19</sup> Pour Lausanne, les fonds suivants ont été dépouillés: AVL: Poncer, hôpital Notre-Dame, testaments. Poncer, hôpital Notre-Dame, donations. Poncer, Sainte-Marie-Madeleine. Poncer, Montheron. Poncer, paroisse Saint-Pierre. Poncer, testaments. ACV: C V a. C V b. C V c. C VI c. C VI d. C VI f. C VI j. C VI h. C VII a. C IX b.

<sup>20</sup> Je dois ces chiffres à P. Dubuis (seuls les testaments sédunois de 1349 ont été recensés, pas ceux de l'automne 1348).

<sup>21</sup> Ces chiffres ont déjà été utilisés pour mettre en évidence les ravages de la peste par Louis Binz, «A propos d'une levée de procurations dans le diocèse de Genève en 1361», *Mélanges... Paul E. Martin*, Genève, 1961, p. 393.

<sup>22</sup> Marseille: Biraben, I, p. 91. Avignon: Gottfried, p. 50. Lyon: Biraben, I, p. 165. Seules les données concernant Lyon sont sûres.

<sup>23</sup> V. toutefois les hésitations de Gras, «Le registre...», p. 306.

<sup>24</sup> Il est certain que la Grande-Peste a ravagé le Piémont, comme l'a montré Rinaldo Comba, *La Popolazione in Piemonte sul finire del Medioevo*, Torino (Biblioteca storica subalpina 199), 1977, pp. 42-55; mais la datation précise des épisodes locaux est encore toute à faire.

<sup>25</sup> Il existe deux cartes des axes routiers vaudois vers 1400: dans Vital Chomel et Jean Ebersolt, *Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne. Un péage jurassien du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1951 (hors-texte, *in fine*) et dans *L'Histoire vaudoise*, Lausanne (*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, 4), 1973, p. 82 (d'après H. Ammann, 1954). Elles sont trop sommaires et divergentes pour nous être utiles ici.

<sup>26</sup> Cf. les textes cités n. 12 et 14 avec tableaux pp. 26 et 32.

<sup>27</sup> Elisabeth Carpentier, «Autour de la peste noire: famines et épidémies dans l'histoire du XIV<sup>e</sup> siècle», *Annales E. S. C.*, 17 (1962), pp. 1062-1092.

<sup>28</sup> Biraben, I, pp. 86 et 168-171.

<sup>29</sup> Elle réapparaît aussi bien dans certaines histoires de la Grande-Peste (Philip Ziegler, *The Black Death*, New York, 1969, pp. 104-105) que dans des synthèses d'histoire sociale ou agraire, comme Wilhelm Abel, *Agrarkrisen und Agrarkonjunktur*, Hamburg/Berlin, 1978<sup>3</sup>, p. 51.

<sup>30</sup> Olivier, t. I, 2, p. 553; Reymond, «L'évêque...», p. 375.

<sup>31</sup> Neithard Bulst, «Vier Jahrhunderte Pest in der niedersächsischen Städten. Vom Schwarzen Tod (1349-1351) bis in die erste Hälfte des 18. Jahrhunderts», *Stadt im Wandel. Kunst und Kultur des Bürgertums in Norddeutschland 1150-1650*, Brunswick, 1985, pp. 251-270, particulièrement p. 264, n. 2.

<sup>32</sup> Biraben, I, p. 82; Gottfried, p. 68.

<sup>33</sup> Biraben, I, pp. 76-77.

<sup>34</sup> Robert Hoeniger, *Gang und Verbreitung des Schwarzen Todes in*



*Deutschland von 1348-1351 und sein Zusammenhang mit den Judenverfolgungen und Geisselfahrten dieser Jahre*, Berlin, 1881, pp. 17-18.

<sup>35</sup> Toutefois, il a fallu écarter Nyon et Vevey, trop proches de Genève et de Lausanne et qui donnaient des résultats aberrants.

<sup>36</sup> Pour Saint-Maurice-Sion, 40 jours est l'hypothèse basse; cf. Dubuis, «L'épidémie...», p. 20, n. 41.

<sup>37</sup> Biraben, I, pp. 90-92.

<sup>38</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de mortalité importante entre Vevey et Saint-Maurice; il n'y a pas de testaments dans les fonds communaux de Saint-Maurice, deux seuls à Vevey (AcVevey, M 73, 18 septembre et M 135, 8 octobre 1360). Mais la peste a néanmoins sévi: un four du comte de Savoie à Vevey-La Tour a été sans amodiateur du 8 au 29 septembre «propter mortalitatem» (ACV, Ac 12, p. 209); à Saint-Maurice, un acte de 1368 (AcSaint-Maurice, Pg 346) évoque la Grande-Peste («cum dudum ante magnam mortalitatem»), puis d'autres épidémies («propter subsequentes mortalitates»), ce qui englobe sans doute 1360.

<sup>39</sup> C'est du moins ce que nous pouvons déduire des actes publiés dans les *Fontes Rerum Bernensium*, t. 8, n<sup>os</sup> 889-960.

<sup>40</sup> 7 testaments du 6 juin au 3 septembre 1360 dans le fonds de l'hôpital Notre-Dame de Fribourg (je remercie M. Nicolas Morard, archiviste de l'Etat, de m'avoir permis de consulter ses registres et transcriptions du fonds en cours de classement).

<sup>41</sup> Biraben, I, pp. 12-16.

<sup>42</sup> Biraben, I, pp. 86 et 168-171.

<sup>43</sup> Emmanuel Dupraz, *La Cathédrale de Lausanne*, Lausanne, 1906, pp. 245 et ss. Maxime Reymond, *Les Dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, Lausanne, 1912 (MDR 2/8), pp. 178-179.

<sup>44</sup> Des registres de ce genre existent à Barcelone notamment et ont servi de base à des études sur la peste dans cette région, Richard Gyug, «The effects and extent of the Black Death of 1348: new evidence for clerical mortality in Barcelona», *Mediaeval Studies*, 45 (1983), pp. 385-398.

<sup>45</sup> ACV, Ac 12. Peter Rück, «Les Registres de l'administration capitulaire de Lausanne (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)», *RHV*, 83 (1975), pp. 148-149.

<sup>46</sup> Généralement conservés aux ACV dans la série C V a «Chapitre de Lausanne».

<sup>47</sup> ACV, Ac 12, p. 68 «... kalanda (!) mensis maii M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> LX<sup>o</sup> ...», p. 69: «... anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> LXIII<sup>o</sup> III kalendas mensis novembris...».

<sup>48</sup> ACV, C V a 1135, Rück, «Les registres», p. 163.

<sup>49</sup> Le chanoine Pierre d'Illens est par exemple qualifié de «bone memorie» dans un acte du 1<sup>er</sup> juin 1349: ACV, C V a 878.

<sup>50</sup> Cf. n. 18.

<sup>51</sup> Sur les obituaires de la cathédrale, Rück, «Les Registres», pp. 163-165. Parmi les 6 messes fondées par le chanoine Girard d'Oron et réparties tout au long de l'année, celle du 5 mai porte en début de notice l'indication que le chanoine est bien mort ce jour, *Nécrologe de l'église cathédrale de Lausanne*, publié par Jean Gremaud, Lausanne, 1863 (MDR 1/18) p. 137.

<sup>52</sup> Jean-Loup Lemaître, *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, 1980, pp. 76 et ss.

<sup>53</sup> Gabriel Le Bras, *Institutions ecclésiastiques de la Chrétienté médiévale*, Paris, 1964, pp. 315-317.

<sup>54</sup> Leonard E. Boyle, *A Survey of the Vatican Archives and of its Medieval Holdings*, Toronto, 1972. Un inventaire des registres de suppliques (désormais abrégés RS) a été publié par Bruno Katterbach, *Inventario dei registri delle suppliche*, Città del Vaticano, 1932. Pour les lettres, seuls les registres dits d'Avignon (désormais abrégés RA), Boyle, pp. 114-131, ont été dépouillés, à cause de la commodité des index manuscrits et en raison de leur valeur historique, supérieure aux registres dits du Vatican.

<sup>55</sup> G. de Clauso: RS 20, 105v, RA 108, 126v/127r. Les deux documents (supplique et lettre) portent généralement la même date, qui est celle de la collation du bénéfice à son nouveau possesseur, ici le 9 août 1349. L'indication de la date de mort du précédent titulaire dans RA (26 novembre 1348) souligne l'intérêt de dépouiller à la fois les registres des suppliques et ceux des lettres. G. de Cully (*Nécrologe*: 3 mai): RA 108, 262r (31 octobre 1349). Le quantième de l'anniversaire du chanoine, quand il existe, tiré de l'obituaire publié par Gremaud est mentionné à titre indicatif, on voit déjà là qu'il y a un écart d'un mois avec la date de RA.

<sup>56</sup> Ce problème de l'écart chronologique entre la mort d'un chanoine à Lausanne et l'annonce de celle-ci dans un document daté d'Avignon est bien sûr important: par exemple, le canonicat de Bérard d'Ivrea, mort entre le 16 janvier (ACV, C V a 985, son testament) et le 1 février 1356 (ACV, C V a 986) est déclaré vacant le 7 mars 1356 (RA 132, 469v). Une supplique du 17 décembre 1361 (RS 35, 308v), émanant de l'évêque et du Chapitre de Lausanne et demandant au pape de ratifier l'élection au canonicat de Guillaume d'Autigny, porte également la date de son expédition de Lausanne, le 25 novembre 1361. Voir également le cas de Jean de Billens, n. 71.

<sup>57</sup> E. de Châtillon, RS 18, 81r; J. de Septime (*Nécrologe*: 14 février), RS 19, 165r; G. de Lucinge, RS 19, 272r; G. d'Avenches (*Nécrologe*: 4 mai), RA 106, 266r/v.

<sup>58</sup> Othon de Salins (*Nécrologe*: 16 avril) serait selon Reymond, *Dignitaires*, p. 268, enterré à Lausanne (hypothèse vraisemblablement tirée d'un testament lausannois), mais il fait également un testament enregistré à Besançon en 1349, Robert, *Testaments*, I, p. 44. Le testament de Pierre de Salins, dit de *Campo Bono* y est également enregistré en 1350, *ibid.* I, p. 48.

<sup>59</sup> *Fulquinus de Bersatoriis*, chanoine de Lausanne et prévôt de Turin, reçoit du pape le 18 avril 1357 (RS 29, 87v, RA 135, 312r/v) une dispense de résidence à Lausanne en raison de ses fonctions de conseiller à la cour de l'évêque de Turin.

<sup>60</sup> P. Ravoyre (ou *Roery*): RS 20, 59r (25 juin 1349), G. d'Oron: RS 22, 11v (30 juin 1350), J. de Vufflens: ACV, C V a 903 (juillet 1350).

<sup>61</sup> Par exemple P. Ravoyre le 1 septembre 1351 (ACV, C V a 923), G. d'Oron le 14 mars 1351 (ACV, C V a 913) ou J. de Vufflens le 5 novembre 1352 (ACV, C V a 929).

<sup>62</sup> Charles Samaran et Guillaume Mollat, *La Fiscalité pontificale en France au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1905. Pour la Suisse romande, Johann Peter Kirsch, «La Fiscalité pontificale dans les diocèses de Lausanne, Genève et Sion à la fin du

XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (1908), pp. 31-44, 102-113, 193-213.

<sup>63</sup> *Collectorie* (désormais abrégés Col.) 65 (pour le diocèse de Lausanne, ff. 169r-182v) et 66 (ff. 83r-87r). Les autres impôts perçus y sont également inscrits.

<sup>64</sup> A propos de la non-collation de la prébende de G. d'Oron: «... adhuc vivebat dictus Geraldus et sic nichil impetravit [celui qui a demandé son canonicat]...», Col. 65, 181v. A propos de P. Ravoyre «... non obtinuit dictus Ancelmodus, quia tempore huiusmodi collationis vivebat dictus Philippus et adhuc vivit», Col. 65, 181r. Ce chanoine est attesté encore jusqu'en 1365, ACV, Ac 12, p. 77.

<sup>65</sup> ACV, C V a 883. Sur sa date de mort, cf. n. 51.

<sup>66</sup> J. de *Angerolis*, du diocèse de Lyon, avait obtenu le 12 septembre 1349, sur l'intercession du comte de Forey, un canonicat vacant par la mort de Hugues de Beaufort, soi-disant chanoine de Lausanne (RS 20, 171r). Le collecteur constata: «Dictus Hugo numquam fuit canonicus Lausannensis et sic gratia nulla fuit» (Col. 65, 181r). Le 26 octobre 1360, Gerald de *Bertania*, familier d'un cardinal, demanda la prébende lausannoise d'un certain Guillaume de *Bosco*, vacante par la mort de ce dernier à la curie (RS 33, 317v). Ce Gerald mourut à son tour à la curie l'année suivante (RS 35, 185v). Le collecteur n'encaissa rien: «predicti Guillelmus et Girardus numquam habuerunt prebendam in ecclesia Lausannensi de memoria canonicorum» (Col. 66, 83v).

<sup>67</sup> Par exemple Gyug, «The effects and extent of the Black Death» et surtout Berndt Ingolf Zaddach, *Die Folgen des Schwarzen Todes 1347-1351 für den Klerus Mitteleuropa*, Stuttgart, 1971.

<sup>68</sup> Sur J. de Vufflens, n. 60, 61.

<sup>69</sup> La mort de P. d'Illens (*Nécrologe*: 27 avril) est connue par RS 20, 36v (qui l'appelle par erreur Jacques) et RA 106, 345v/346r (16 juin 1349) et est confirmée par Col. 65, 171v. La mort de Pierre Francey est indiquée par RA 111, 103r/104r (11 octobre 1350). Reymond, *Les Dignitaires*, p. 336, le cite vivant en 1350, mais d'après une source peu sûre.

<sup>70</sup> Les suppliques (et donc les lettres leur correspondant) étaient parfois ant-datées, afin d'assurer à leur possesseur la priorité dans l'obtention du bénéfice.

<sup>71</sup> Guillaume de Blekens (*Nécrologe*: 19 juin) est mort avant le 28 mars 1360 (RS 33, 59v et Col. 66, 83v). J. de Billens (*Nécrologe*: 27 août) teste à Lausanne le 19 août 1360 (ACV, C V a 1068) et figure comme mort le 12 septembre 1360 dans RS 33, 283v et RA 144, 533r/v. J. Morel, *scriptor* à la chancellerie pontificale, est nommé chanoine le 9 août 1349 (RS 20, 105v, RA 108, 126v/127r, Col. 65, 171v) et semble bien être entré en possession de son canonicat, Reymond, *Les Dignitaires*, p. 396. Il est mort à la curie avant le 5 octobre 1360 (RS 33, 298v, Col. 66, 83v).

<sup>72</sup> ACV, C V a 1135. J'ai éliminé provisoirement J. de Tornay, cité au milieu des chanoines, dans la mesure où il n'est jamais mentionné dans les sources locales ou pontificales.

<sup>73</sup> F. de Vufflens (*Nécrologe*: 5 septembre), codicille du 4 septembre (ACV, C V a 1073); F. de Lutry (*Nécrologe*: 27 septembre), testament du 23 septembre (ACV, C V a 1080); S. de Vuippens (*Nécrologe*: 26 septembre), testament du 22 septembre (ACV, C V a 1082); J. de Billens, cf. n. 71.

<sup>74</sup> Dernières attestations de R. de Rossillon (*Nécrologe*: 2 septembre) et N. de Billens (*Nécrologe*: 27 août) le 10 juillet 1359 (ACV, Ac 12, p. 72); de P. de Voyron (*Nécrologe*: 17 septembre) le 17 septembre 1359 (RS 32, 187v et RA 144, 337r). Pour G. de Blekens, cf. n. 71, F. de *Bersatoris*, cf. n. 59.

<sup>75</sup> François Baix, «De la valeur historique des actes pontificaux de collation de bénéfices», *Hommage à Dom Ursmer Berlière*, Bruxelles, 1931, pp. 57-66, avait déjà mis en garde contre le danger d'interpréter trop littéralement les renseignements contenus dans les suppliques. Josep Trenchs Odena, «Documentos pontificios sobre la peste negra en la diocesis de Gerona», *Cuadernos de trabajos de la Escuela española de historia y arqueología en Roma*, 14 (1980), pp. 183-230, ne tient pas compte des *Collectorie* ni des sources locales quand il compte des ecclésiastiques morts. Ce même défaut rend également aléatoires certaines des conclusions de Zaddach, *Die Folgen des Schwarzen Todes*, qui se fonde, dans son estimation de la mortalité des chanoines aux Pays-Bas et en Belgique (pp. 26 et ss.), sur les seules éditions de suppliques.

<sup>76</sup> RS 21, 98v et RA 109, 292r/v.

<sup>77</sup> RS 34, 79v (antidatée au 1 décembre 1360). A plus long terme, les effets des épidémies ont dû également se faire sentir au niveau des revenus, puisque le Chapitre demanda en 1406 à la Chambre apostolique une réduction de moitié de la décime qu'il devait lui verser, alléguant pour cela la dépopulation due à l'épidémie dans les villages lui appartenant, ACV, Ac 45.

<sup>78</sup> Le premier mourut en 1354, Maxime Reymond, «L'Evêque de Lausanne François Prévôt de Virieu», *RHV*, 29 (1921), pp. 363-377. Aymon de Cossonay, chanoine depuis 1328, devint évêque à son tour et mourut le 4 mars 1375, Roger-Charles Logoz, «L'Inventaire des biens d'Aymon de Cossonay (1375) et la vie quotidienne d'un évêque de Lausanne au XIV<sup>e</sup> siècle», *RHV*, 83 (1975), p. 62.

<sup>79</sup> H. de Cologne est nommé chanoine le 28 juin 1343 (RA 71, 139v/140r) et est attesté selon Reymond, *Les Dignitaires*, p. 299, jusqu'en 1379. Sur P. Ravoyre, cf. n. 64.

<sup>80</sup> Sans prétendre donner une liste exhaustive, voici quelques cas: Jean de *Ruppe*, nommé chanoine le 1 mai 1349 (RS 19, 272v, Col. 65, 171r) est encore vivant le 15 mai 1378 (ACV, C IV 397). Rodolphe de Cully, nommé le 25 mai 1349 (RA 108, 109r/v) teste le 16 janvier 1378 (AVL, PHôp.test. 46). Jean de *Pratis* (cf. n. 76) est official en 1365, Reymond, *Les Dignitaires*, p. 423.

<sup>81</sup> Cf. n. 11.

<sup>82</sup> Ce fonds (Turin, Archivio di Stato, sez. riun., inv. 69, f. 23, mazzo 1) nous a été signalé par P. Dubuis. Les chiffres (estimés très approximativement) sont les suivants: 1338, 1650 feux; 1359, 1250 feux; 1372: 1150 feux.

<sup>83</sup> Olivier, *Médecine et santé*, pp. 601-602 et Olivier Conne, *Les Juifs du Chablais (1272-1352)*, mémoire de licence préparé sous la direction du prof. A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1983, Faculté des Lettres, 3 vol. dactyl.

B. A. et J.-D. M.

